

CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE
MULTISUPPORT AFER

**NOTICE
PARTIE
2/2**

6002B-2005
ÉDITION MAI 2020



1	SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT	◀ 4
2	FORMALITÉS DE MODIFICATION ET DE RÉSILIATION DU CONTRAT COLLECTIF	◀ 4
3	DESCRIPTIF DES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE	◀ 5
4	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE	◀ 5
1	AFER-SFER	◀ 6
2	AFER PATRIMOINE	◀ 8
3	AFER DIVERSIFIÉ DURABLE	◀ 10
4	AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES	◀ 12
5	AFER CONVERTIBLES	◀ 14
6	AFER ACTIONS EURO ISR	◀ 16
7	AFER ACTIONS MONDE	◀ 18
8	AFER ACTIONS AMÉRIQUE	◀ 20
9	AFER MARCHÉS ÉMERGENTS	◀ 22
10	AFER ACTIONS PME	◀ 24
11	AFER AVENIR SENIOR	◀ 26
12	AFER PREMIUM	◀ 28
13	AFER ACTIONS ENTREPRISES	◀ 30
14	AFER INFLATION MONDE	◀ 32
15	AFER IMMO	◀ 34
16	AFER IMMO 2	◀ 36
17	AFER MULTI FONCIER	◀ 38
18	AFER EXPERIMMO	◀ 40
	LEXIQUE	◀ 42

VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER EST COMPOSÉE DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- La **Notice partie 1/2**, présentant les dispositions essentielles du contrat, définissant les garanties et leurs modalités d'entrée en vigueur, les conditions d'exercice de la faculté de renonciation et contenant l'encadré prévu par l'article L. 132-5-2 du Code des assurances ainsi que le contrat collectif en vigueur au jour de la demande d'adhésion.
- La **Notice partie 2/2**, présentant les caractéristiques principales des supports en unités de compte éligibles au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer.
- Votre exemplaire du **Bulletin d'Adhésion**.
- L'**annexe à la Notice** « Liste des supports en unités de compte éligibles au contrat », présentant les informations essentielles des supports, notamment leur performance, leurs frais et leurs taux de rétrocession.

Par ailleurs, votre conseiller doit vous remettre un exemplaire du document « **Recueil de vos Exigences et de vos Besoins (REB)** » que vous aurez rempli avec son aide afin d'identifier vos besoins et objectifs.

Il vous aura également préalablement remis le **Document d'Informations Clés**, présentant les informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits. Ce document pourra être complété, le cas échéant par des documents d'informations spécifiques sur certains supports d'investissement.

LA NOTICE PARTIE 1/2 ET PARTIE 2/2 AINSI QUE SON ANNEXE « LISTE DES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE ÉLIGIBLES AU CONTRAT » SONT COMPLÉMENTAIRES ET INDISSOCIABLES.

La Notice partie 2/2 regroupe les informations relatives aux investissements sur les supports en unités de compte et aux caractéristiques principales de ces supports en unités de compte.

1 SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

L'Association Afer, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est le souscripteur du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer.

Le siège social de l'Afer est situé au 36 rue de Châteaudun, 75009 PARIS.

2 FORMALITÉS DE MODIFICATION ET DE RÉSILIATION DU CONTRAT COLLECTIF

Les conditions et modalités du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer sont susceptibles d'être modifiées par les parties : l'Association Française d'Épargne et de Retraite et les sociétés d'assurances Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite.

L'Assemblée Générale des adhérents de l'association souscriptrice a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants au contrat collectif sauf délégation au conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

Les adhérents au contrat collectif seront informés par écrit des modifications apportées à leurs droits et obligations trois mois au minimum avant la date prévue de leur entrée en vigueur.

En raison de la pérennité de leurs engagements, les coassureurs ne peuvent demander la résiliation du contrat collectif. Seule l'Association peut, sur décision de son Assemblée Générale Extraordinaire, y mettre fin à chaque nouvel exercice, en respectant un préavis de six mois.

Dans un tel cas de résiliation, l'épargne constituée par l'ensemble des adhérents continuera d'être gérée par les coassureurs, sauf transfert à un autre organisme d'assurance qui sera alors décidé d'un commun accord entre l'Association et les coassureurs.

Si les coassureurs conservent la responsabilité du contrat, ils continueront à le gérer pour les adhérents existants à la date de la résiliation, en s'obligeant à maintenir avec l'Association tous les liens et structures établis en vertu des obligations contractuelles intervenues depuis l'origine du contrat.

3 DESCRIPTIF DES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Les caractéristiques principales de chacun des supports en unités de compte, éligibles à ce jour : Afer-Sfer, Afer Patrimoine, Afer Diversifié Durable, Afer Oblig Monde Entreprises, Afer Convertibles, Afer Actions Euro ISR, Afer Actions Monde, Afer Actions Amérique, Afer Marchés Émergents, Afer Actions PME, Afer Avenir Senior, Afer Premium, Afer Actions Entreprises, Afer Inflation Monde, Afer Immo, Afer Immo 2, Afer Multi Foncier et Afer Experimmo⁽¹⁾, mis à la disposition des adhérents, sont précisées en pages 6 à 35 de la présente Notice partie 2/2.

La liste des supports en unités de compte ainsi que les informations clés pour l'investisseur peuvent être amenées à évoluer dans le temps. L'adhérent peut en retrouver à tout moment les versions actualisées sur www.afer.fr ainsi que sur l'annexe à la Notice « Liste des supports en unités de compte éligibles au contrat ».

Certains supports peuvent être en création au jour de la rédaction de ce document. Leur commercialisation effective au sein du contrat d'assurance vie multisupport Afer est consultable sur www.afer.fr.

Les prospectus et les documents présentant les caractéristiques principales des supports en unités de compte sont disponibles sur demande écrite auprès du GIE Afer, sur www.afer.fr et, également, pour les supports OPCVM sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Ces documents fournissent des informations essentielles sur les supports en unités de compte. Il ne s'agit pas de documents promotionnels. Les informations qu'ils contiennent sont fournies à l'adhérent conformément à la réglementation, afin de l'aider à comprendre en quoi consiste un investissement sur ces supports et quels risques y sont associés. Il est recommandé à l'adhérent de prendre connaissance des DICI ou caractéristiques principales ainsi que des prospectus ou des caractéristiques détaillées s'agissant des supports Afer Immo et Afer Immo 2, avant toute décision d'investissement.

L'investissement sur ces supports en unités de compte s'adresse aux adhérents qui, en contrepartie d'une prise de risque, recherchent de la performance sur le long terme. La performance annoncée ci-après ne tient pas compte des frais attachés au contrat tels que décrits dans la Notice partie 1.

Les supports en unités de compte ne comportent pas de minimum garanti.

Les entreprises d'assurances ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier des marchés financiers.

Nota :

- Les supports en unités de compte Afer Immo et Afer Immo 2, bien qu'éligibles au contrat Afer, peuvent être fermés à de nouvelles souscriptions au jour de l'ouverture d'une adhésion au contrat Afer.

Le montant de leur souscription fait en effet l'objet de limitations annuelles et peut être suspendu à tout moment.

Les décisions de suspension ou de réouverture des investissements sont annoncées sur www.afer.fr.

- Les supports en unités de compte Afer Eurocroissance, Afer Immo, Afer Immo 2 et Afer Experimmo ne sont pas éligibles aux options de gestion financière « Investissement Progressif », « Arbitrages programmés », « Dynamisation des Intérêts » et « Sécurisation des Performances ».
- L'investissement sur le support Afer Premium est limité à 10 % de la valeur de rachat de l'adhésion. Un contrôle de ce seuil de détention est effectué par le GIE Afer au moment de chaque opération initiée par l'adhérent (les précisions relatives à chaque type d'opération figurent dans la Notice partie 1/2).

4 CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Sont présentées ci-après les caractéristiques principales des supports en unités de compte (à l'exclusion des supports faisant l'objet d'une ouverture sur une période limitée dont les caractéristiques principales sont disponibles sur www.afer.fr) éligibles au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer.

Ces caractéristiques sont celles en vigueur à la date de rédaction du présent document.

Les informations communiquées ne sont pas destinées à un usage promotionnel et vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ces fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de les lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Les frais courants mentionnés ci-après (hors Afer Immo et Afer Immo 2) comprennent les frais de gestion financière prélevés par Aviva Investors France, BNP Paribas Asset Management France et par Rothschild & Co Asset Management Europe ainsi que les frais supportés par les fonds dans lesquels les supports peuvent investir.

Le détail est indiqué dans les prospectus, disponibles sur www.afer.fr et www.amf-france.org.

Nota : dans les caractéristiques principales, la notion d'investisseur (actionnaire, associé) concerne le partenaire assureur et non l'adhérent.

(1) Pour le support Afer Experimmo, les frais d'entrée sont de 2,95% du montant investi

ISIN : FRO000299364

AFER-SFER

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, d'optimiser la performance de capitaux investis dans des contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant du statut fiscal « DSK » en investissant en actions françaises ou de l'Union Européenne en se comparant à l'indice de référence composite 65% CAC® 40 + 35% JPM EMU.

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer les portefeuilles à différentes classes d'actifs. L'allocation d'actifs de l'OPCVM a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gestionnaire pourra néanmoins librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des classes d'actifs.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.
- Le portefeuille sera exposé entre 60 % et 100 % de son actif en actions françaises et, dans la limite de 10 % de l'actif net en actions émises dans un autre état de l'Union Européenne. Le portefeuille comprendra au minimum 60 % de l'actif net d'actions cotées et, au-delà de ce minimum, il pourra également comprendre d'autres actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus relèveront de tous secteurs économiques et de toutes tailles de capitalisations. Les titres seront libellés en euro ou, dans la limite de 10 % de l'actif net, en autres devises de l'Union Européenne.
- Le portefeuille pourra également détenir entre 0 % et 40 % de son actif net dans des titres de créance et des instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone Euro et, dans la limite de 10 % de l'actif net, des pays de l'Union Européenne hors zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.
- La sensibilité de la SICAV est comprise entre 0 et +8.
- Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 40 % de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

■ INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel l'actionnaire pourra comparer la performance de son investissement est composé des indices suivants (coupons/dividendes nets réinvestis, cours de clôture) :

- 65 % CAC40 : cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus grandes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext ;
- 35 % JPM EMU : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellés en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

- La SICAV est gérée activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION - RACHAT

- L'investisseur peut demander la souscription de ses actions, soit en montant, soit en nombre d'actions et le rachat en nombre d'actions, chaque jour de bourse auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ AUTRES INFORMATIONS

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes/coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est de 8 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que l'OPCVM est susceptible d'investir en titres spéculatifs (high yield).
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

■ **Risque de contrepartie** : l'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

■ **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.affer.fr.

Avertissements et commentaires :

Cette SICAV a été créée le 15 février 1995.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

Société Générale S.A

■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.affer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.affer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 janvier 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.affer.fr.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

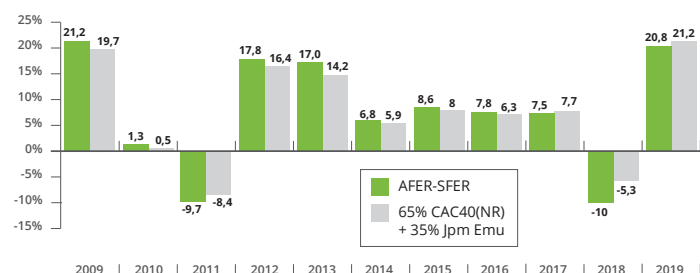
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,58 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.affer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

ISIN : FR0010094789

AFER PATRIMOINE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux européens dans le cadre d'une contrainte de volatilité inférieure à 8 %.

Si l'allocation d'actifs a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celles des obligations, le gestionnaire pourra surpondérer l'une ou l'autre de ces catégories. Les convictions des gérants s'expriment toutefois essentiellement au sein des poches actions et taux par le biais de la sélection de titres.

Le processus de gestion se fera selon une analyse macro-économique et géographique de l'ensemble des secteurs afin d'en extraire les secteurs qui présentent le plus fort potentiel de hausse en termes d'évaluation, de perspectives de croissance et de résultats. Un scénario d'allocation par classe d'actifs sera alors déterminé en fonction des différentes analyses économiques.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.
- L'exposition directe du portefeuille aux marchés des actions de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents dans la limite de 20 % (sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinées issus de pays émergents puisse excéder 30 % de l'actif net), et de toutes devises dans la limite de 50 %, pourra représenter jusqu'à 100 % de l'actif net et sera réalisée à travers la détention de titres émis par des sociétés cotées de toutes tailles de capitalisation et relevant de tous secteurs économiques.
- L'exposition directe du portefeuille aux marchés de taux de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 20 % de l'actif net (sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinées issus de pays émergents puisse excéder 30 % de l'actif net) pourra représenter jusqu'à 100 % de l'actif net. Les titres seront libellés en euro et, dans la limite de 50 % de l'actif net en autres devises. La sensibilité du portefeuille est comprise entre -2 et +10. Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. L'OPCVM pourra investir dans des titres notés High Yield (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) entre 0 % et 50 % de l'actif net.
- Ces expositions pourront également être atteintes indirectement au moyen d'actions ou parts d'OPC, entre 20 % et 50 % de l'actif net, et d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.
- Les titres seront libellés en euro entre 50 % et 100 % de l'actif net et pourront être libellés dans une autre devise dans la limite de 50 % de l'actif net.
- L'OPCVM pourra supporter un risque de change entre 0 % et 50 % de l'actif net.

■ INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

- Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour cet OPCVM.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, chaque jour auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ AUTRES INFORMATIONS

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est de 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et taux et du fait des investissements dans des parts ou actions d'OPC mettant notamment en oeuvre des stratégies de gestion alternative.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire

face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés :** l'utilisation des instruments dérivés expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,87 %

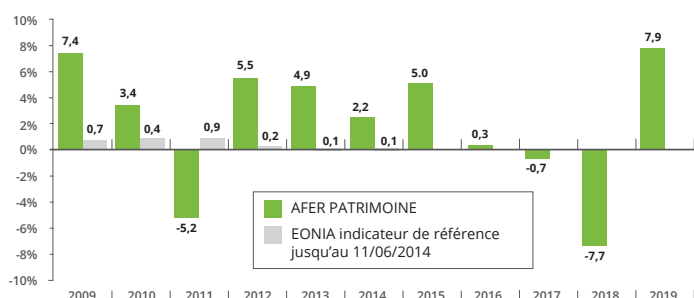
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance
Le 11 juin 2014, le FCP, anciennement Dynafer a changé de dénomination.

Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 7 juillet 2004.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

Société Générale S.A

■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France à l'adresse indiquée ci-dessus ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.afer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.

ISIN : FRO010821470

AFER DIVERSIFIÉ DURABLE



OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif, à travers une sélection de titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR), de réaliser sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite : 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans + 40% EURO STOXX®.

L'OPCVM investira sur des actions et des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant à des critères d'Investissement Socialement Responsable (ISR) définis par Aviva Investors selon une approche cherchant à identifier les entreprises les plus en avance sur l'ISR au sein de chaque secteur. La société de gestion s'appuie sur un prestataire externe pour sélectionner les titres selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

L'allocation entre les poches taux et actions est déterminée en premier lieu en fonction de l'indicateur de référence. Elle est par la suite ajustée en fonction des opportunités d'investissements et des niveaux de valorisation et de risque des différentes classes d'actifs.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

- L'OPCVM sera exposé entre 20 % et 60 % de l'actif net aux marchés actions des pays de la zone Euro ainsi que des pays membres de l'OCDE dans la limite de 15 % de l'actif net. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et seront issus de toutes capitalisations.

En outre, le portefeuille sera exposé entre 40 et 80 % de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire émis indifféremment par le secteur public ou privé d'émetteurs de pays membres de la zone Euro et dans la limite de 10 % de l'actif net, d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, à condition que ces titres soient libellés en euros.

- La sensibilité du portefeuille « taux » de l'OPCVM est comprise entre 0 et +8.

- L'OPCVM supporte un risque de change à hauteur de 15 % de l'actif net.

■ INDICATEUR(S) DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est composé des indices suivants (calculé dividendes/coupons réinvestis, cours de clôture) :

- 60 % Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, à taux fixe d'une durée de vie restant à courir de 5 à 7 ans, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital ;

- 40 % EURO STOXX®, cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited.

- L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts chaque jour de bourse, et le rachat en nombre de parts, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ AUTRES INFORMATIONS

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire

face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés :** l'utilisation des instruments dérivés expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

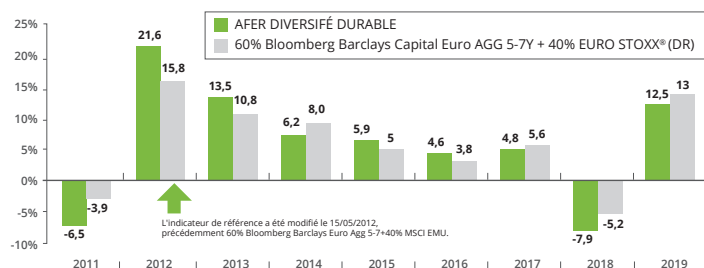
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,62 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, se référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 8 janvier 2010.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

DÉPOSITAIRE

Société Générale S.A

FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.afer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.

ISIN : FRO011731710

AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif d'offrir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Capital Global Corporate Index EUR Hedged, en recherchant principalement des opportunités de rendement ou un rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux d'obligations d'entreprises de notation « Investment Grade » ou de haut rendement des pays développés ou émergents.

Le portefeuille de l'OPCVM est structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- le gérant recherchera à investir sur des obligations qui présentent des opportunités de rendement ou un rapport rendement/risque favorable, sur tous les segments du marché obligataire.
- le gérant effectuera une sélection rigoureuse des titres ou OPC dans lesquels il souhaite investir en fonction de ses anticipations et de ses choix de gestion.
- les titres ou OPC seront ensuite sélectionnés en fonction des critères de notation et limites du FCP.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.
- L'OPCVM pourra être investi entre 0 et 50 % de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire de toutes zones géographiques y compris des pays émergents. Ces titres seront libellés en euro ou dans une devise autre que l'euro. Ils relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé. La sensibilité de la poche taux sera comprise entre -1 et +10.
- Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. L'OPCVM pourra investir dans la limite de 50% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent)
- L'OPCVM pourra également être investi entre 50 et 100 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement à vocation générale.
- L'OPCVM est exposé au risque de change dans la limite de 100 % de l'actif net.

■ INDICATEUR(S) DE RÉFÉRENCE

- L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice Bloomberg Barclays Capital Global Corp Index EUR Hedged (cours de clôture, dividendes/coupons réinvestis). Il est calculé quotidiennement et publié par Barclays Capital.
- L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

- L'investisseur peut demander la souscription soit en montant, soit en nombre de parts et le rachat en nombre de parts chaque jour de bourse, auprès du centralisateur

BNPParibasSecuritiesServices(LesGrandsMoulinsdePantin - 9 rue duDébarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi (ainsi, la valeur liquidative est calculée les jours fériés qui sont un vendredi, à condition que la Bourse soit ouverte à Paris).
- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ AUTRES INFORMATIONS

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés :** l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

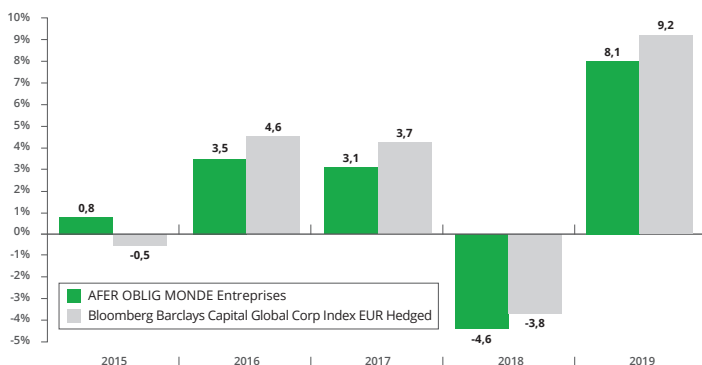
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,05 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 30/04/2014.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

Société Générale S.A

■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.afer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.

ISIN : FRO012264653

AFER CONVERTIBLES

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de réaliser sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Exane ECI Euro, en investissant principalement sur les titres donnant accès au capital ou les titres assimilables.

Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique permettant de déterminer le poids dans le portefeuille de chaque secteur économique composant l'indicateur de référence. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme par exemple leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice ou encore la qualité de son management.

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.
- L'exposition du portefeuille sera réalisée en obligations convertibles, en titres intégrant des dérivés et en titres donnant accès au capital, français ou étrangers, négociés principalement sur les marchés des pays de la zone euro et dans la limite de 30 %, d'autres zones y compris des pays émergents.
- Les titres détenus seront libellés en Euro et dans la limite de 30 % de l'actif net en autres devises.
- Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100 % de son actif net en titres intégrant des dérivés telles que des obligations convertibles ainsi qu'en toutes catégories de titres donnant accès au capital.
- Le portefeuille pourra également être investi :
 - en titres de créance ou instruments du marché monétaire à taux fixe ou à taux variable,
 - et à hauteur de 20 % de l'actif net en actions, selon l'anticipation du gérant sur l'évolution des obligations convertibles et titres donnant accès au capital.
- L'OPCVM pourra investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent). Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.
- Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses de risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.
- La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice Exane ECI Euro. Cet indice regroupe des obligations convertibles ou échangeables représentatives des pays de la zone Euro ; il est libellé en euro et est calculé coupons réinvestis par Exane.

- Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de référence.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION- RACHAT

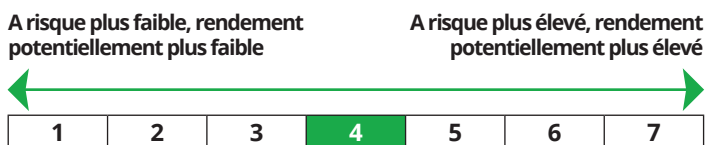
L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

AUTRES INFORMATIONS

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ ou de couverture et ainsi porter l'exposition au-delà de l'actif net.
- Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire

face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés :** l'utilisation de ces instruments expose le FCP à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

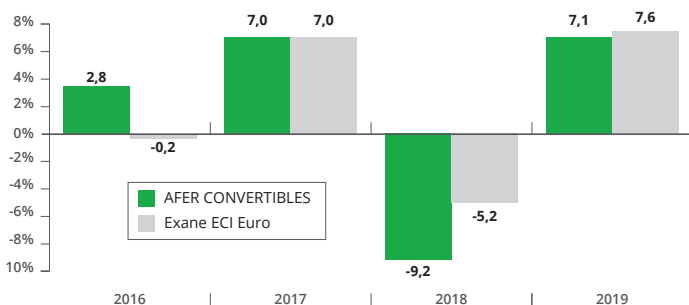
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,62 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Avertissements et commentaires :

Cette classe de parts a été créée le 19/01/2015. Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

Société Générale S.A

■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.afer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.

PART A - ISIN : FRO007024393

AFER ACTIONS EURO ISR

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM a pour objectif d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX® en sélectionnant sur les marchés d'actions de la zone Euro, les valeurs de grosses et moyennes capitalisations ayant un potentiel de valorisation, de perspectives de croissance et de qualité de management, et en appliquant un filtre ISR.
- Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique permettant de déterminer le poids dans le portefeuille de chaque secteur économique composant l'indicateur de référence. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice ou encore la qualité de son management.
- Le filtre ISR Best-in-Class permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20 % des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, la biodiversité, la gestion et développement du capital humain ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés. Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.
- Le portefeuille de l'OPCVM sera exposé entre 60 % et 100 % de l'actif net aux marchés d'actions de la zone Euro et, dans la limite de 10 % de l'actif net, aux marchés d'autres zones géographiques dont les pays émergents. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les titres détenus relèveront de grosses et moyennes capitalisations. Ils seront libellés en euro et, dans la limite de 10 % de l'actif net, en autres devises.
- Le portefeuille de l'OPCVM sera exposé entre 0 % et 40 % de son actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net d'autres zones géographiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé. Les titres détenus seront libellés en euro et, dans la limite de 10 % de l'actif net, en autres devises. La sensibilité de l'OPCVM sera comprise entre 0 et +8.
- Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 40 % de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation

inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

■ INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice EURO STOXX®. Cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellé en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited (cours de clôture, dividendes réinvestis).

- L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Cette classe de parts capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ AUTRES INFORMATIONS

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est de huit ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et dans une moindre mesure, des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

* Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,61 %

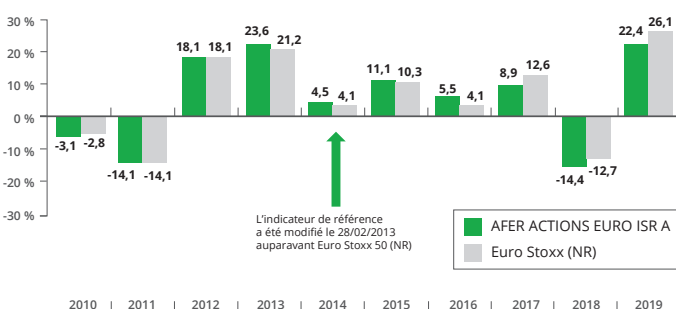
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Au 30/06/2019, la stratégie d'investissement ayant été modifiée, les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. La dénomination du fonds a changé, anciennement Afer Actions Euro.

Avertissements et commentaires :

Cette classe de parts a été créée le 31 juillet 1998.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

DÉPOSITAIRE

Société Générale S.A

FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.afer.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.

ISIN : FR0010094839

AFER ACTIONS MONDE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif, grâce à une gestion orientée sur le marché des actions internationales, d'offrir aux porteurs une valorisation de leurs placements compatible avec un horizon d'investissement supérieur à 5 ans et de surperformer l'indicateur de référence suivant : MSCI All Country World Index (calculé en euros, dividendes réinvestis).

Le mode de sélection des actions est basé sur une approche qualitative classique consistant à sélectionner les sociétés suivant leur niveau d'évaluation et leurs perspectives bénéficiaires. Les OPC sous-jacents seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.
- Le portefeuille sera exposé entre 60 % et 100 % de son actif net sur les marchés d'actions internationales. L'allocation géographique de référence est l'indice composite défini dans l'indicateur de référence, mais le gestionnaire, afin de parvenir à un résultat supérieur à cet indice, pourra sur ou sous pondérer certaines zones en fonction des perspectives économiques, des marchés et des devises. Aucun secteur économique particulier ne sera privilégié.
- Le gestionnaire investira sur le marché des actions internationales en effectuant une allocation géographique dynamique. Il pourra intervenir sur toutes les zones géographiques, notamment sur les pays émergents dans la limite de 40 % de l'actif net.
- Le fonds pourra détenir des titres de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations et dans la limite de 10 % de l'actif net, des titres de petites capitalisations. Les titres seront libellés en toutes devises.
- Le portefeuille pourra également être investi entre 50 % et 100 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français et OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers.
- L'OPCVM pourra être exposé dans des titres de créance et instruments du marché monétaire entre 0 % et 40 % de l'actif net émis par des émetteurs privés ou par des émetteurs publics. Les titres seront libellés en toutes devises. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et +8.
- Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Les investissements dans des titres spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) pourront représenter de 0 % à 40 % de l'actif net.

■ INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice MSCI All Country World Index (cours de clôture, dividendes réinvestis) libellé en euros. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited. Cet indice regroupe plus de 2400 valeurs cotées dans 46 pays dont 23 pays développés et 23 pays émergents.

- L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION - RACHAT

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts chaque jour ouvré, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ AUTRES INFORMATIONS

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ ou de couverture et ainsi porter l'exposition au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES :

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

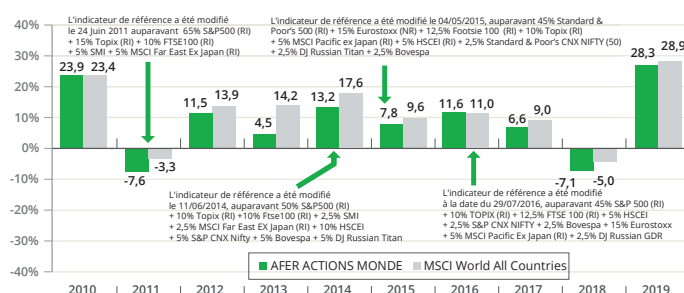
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,65 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % de la performance au-delà de l'indice de référence A la clôture de l'exercice précédent, aucune commission n'a été perçue.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES :



Source : Aviva Investors France, Europerformance Engine
Le FCP, anciennement Planisfer, a changé de dénomination le 11 juin 2014.

Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 7 juillet 2004.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A

■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.afer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.

ISIN : FRO011399658

AFER ACTIONS AMÉRIQUE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

- L'OPCVM a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie américaine et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution des marchés nord-américains (USA et Canada), sur la durée de placement recommandée de 8 ans, et de surperformer son indice de référence S&P 500 EUR hedged.

Le portefeuille sera structuré en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants : analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ; en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indicateur de référence ; pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- Le portefeuille sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions internationales, notamment à travers un investissement en actions cotées des marchés nord-américains (USA, Canada) ou d'autres pays développés dans la limite de 20% de l'actif net. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes capitalisations et dans la limite de 20% de l'actif net de petites capitalisations. Les titres détenus seront libellés en US dollar et en autres devises de pays développés.
- Le portefeuille pourra également être exposé entre 0% et 40% de l'actif net aux marchés de taux, notamment à travers un investissement en titres de créance et instruments du marché monétaire de toutes maturités. Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'Amérique du Nord et d'autres pays développés et appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. La sensibilité du portefeuille « taux » de l'OPCVM est comprise entre 0 et +8. Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. L'OPCVM pourra investir entre 0% et 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

- L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.
- L'indicateur de référence de l'OPCVM est l'indice S&P 500 EUR Hedged® (cours de clôture, dividendes réinvestis), indice composé des 500 plus grandes capitalisations des marchés d'actions américaines. Il est libellé en devise locale, calculé quotidiennement et publié par Standard & Poor's. Cet indice est couvert contre le risque de change.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION - RACHAT

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts chaque jour de bourse, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris et à New York, à l'exception des jours fériés légaux en France n'étant pas un vendredi (ainsi, la valeur liquidative est calculée les jours fériés qui sont un vendredi, à condition que les Bourses de Paris et de New York soient ouvertes).
- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

AUTRES INFORMATIONS

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ ou de couverture et ainsi porter l'exposition au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes ou coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est de 8 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES :

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et dans une moindre mesure de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.



- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

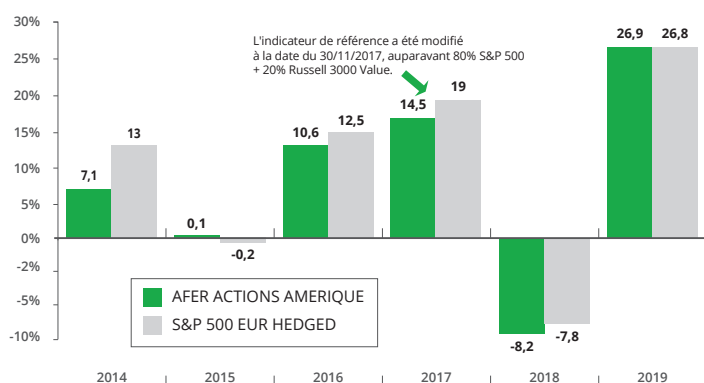
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,67 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 28 février 2013.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

Société Générale

■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 Paris

dirjur@avivainvestors.com

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.afer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.

ISIN : FRO011399682

AFER MARCHÉS ÉMERGENTS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence composite 33% MSCI Emerging Markets, 33% JPM EMBI et 34% STOXX® Europe 600 en investissant de manière discrétionnaire directement ou indirectement sur des instruments exposés aux pays émergents, tout en conservant la possibilité de se replier intégralement sur des valeurs du marché monétaire. L'allocation entre les différentes poches d'actifs est déterminée en premier lieu en fonction de l'indicateur de référence. Elle est par la suite ajustée en fonction des opportunités d'investissements et des niveaux de valorisation et de risque des différentes classes d'actifs.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs ou des fonds.
- Le portefeuille de l'OPCVM est structuré en fonction du processus de gestion suivant :
 - Une poche d'investissements directs sur les marchés actions, représentant 0 à 50 % de l'actif net. Les titres pourront être exposés à la croissance des pays émergents. L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 20 % de l'actif net de valeurs issues de petites capitalisations.
 - Une poche d'investissements en OPC exposés aux actions émises sur les marchés des pays émergents, représentant 0 à 50 % de l'actif net.
 - Une dernière poche d'investissements en OPC exposés aux titres de créance dont les émetteurs, issus du secteur public ou privé, ont leur siège social dans les pays émergents, représentant 0 à 50 % de l'actif net.
- La sensibilité de la poche taux sera comprise entre 0 et +8.
- Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. L'OPCVM pourra investir entre 0 % et 20 % de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).
- L'exposition de l'OPCVM aux marchés des pays émergents de toutes zones géographiques ainsi que l'exposition au risque de change pourront atteindre chacune 100 % de l'actif net.

■ INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

- L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice composite suivant (calculé cours de clôture - dividendes/coupons réinvestis) :
 - 33 % MSCI Emerging Markets (libellé en euro), indice actions représentatif des marchés émergents dans le monde, calculé et publié quotidiennement par Morgan Stanley.
 - 33 % JPM Emerging Market Bond Index (libellé en euro), indice obligataire représentatif des obligations d'Etat émises par les gouvernements des pays émergents souverains, calculé et publié quotidiennement par JPMorgan.
 - 34 % STOXX® Europe 600, indice actions composé des 600 principales capitalisations européennes, calculé et publié quotidiennement par Stoxx Limited.
- L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

- L'investisseur peut demander la souscription soit en montant, soit en nombre de parts et le rachat en nombre de parts, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi (ainsi, la valeur liquidative est calculée les jours fériés qui sont un vendredi, à condition que la Bourse soit ouverte à Paris).
- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ AUTRES INFORMATIONS

- En cas de manque d'opportunités d'investissement ou de fortes tensions sur les marchés financiers, l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'OPCVM a la possibilité de se replier jusqu'à 100 % de son actif sur des valeurs du marché monétaire, notamment des OPC monétaires libellés en euro.
- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des coupons ou dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

* Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

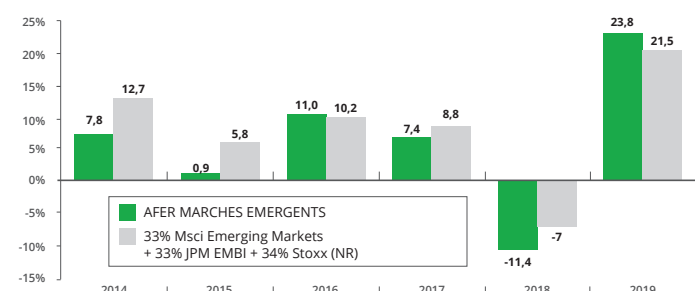
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,97 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 28 février 2013.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

Société Générale S.A

■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.afer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.

ISIN : FRO012033371

AFER ACTIONS PME

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ OBJECTIF DE GESTION

De classification Actions des pays de l'Union européenne, le FCP a pour objectif d'offrir une performance, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant notamment aux marchés actions européens au travers d'une gestion discrétionnaire. Compte tenu de son univers d'investissement et de la stratégie poursuivie, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. L'indicateur de référence composite suivant pourra être utilisé à titre indicatif : 50 % MSCI Europe Small Cap + 50 % EMIX Smaller Euroland. Ces indices sont calculés dividendes réinvestis.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU FCP

■ La stratégie d'investissement du FCP repose sur l'expertise d'une équipe de gestion action spécialisée dans les sociétés de petite capitalisation. Concernant les produits de taux dans lesquels investit le FCP, le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

■ Le FCP investit en actions notamment issues de PME et ETI de tous secteurs émises par des sociétés de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative. Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 60 % de l'actif net. Le FCP est autorisé à investir à hauteur de 25 % maximum de l'actif net en obligations émises dans un pays membre de l'OCDE par des émetteurs de tous secteurs (privés ou publics), de toutes tailles et libellées en devises de pays de l'OCDE. Les obligations peuvent, à l'achat, avoir obtenu la note minimale de BBB- (Standard & Poor's ou Fitch) ou Baa3 (Moody's). Toutefois la société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

■ L'OPCVM est exposé au minimum à 60 % de l'actif net aux marchés d'actions émises des pays membres de l'Union européenne dont certains pourront faire également partie de la zone Euro.

■ Le FCP expose le résident de la zone Euro à un risque de change de 10 % maximum de l'actif net, la couverture du change ne pouvant être parfaite.

■ Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture du portefeuille contre les risques de change et d'actions. L'exposition globale du portefeuille qui peut résulter de l'emploi d'instruments dérivés ne dépassera pas 100 % de l'actif net.

- La société de gestion interrompra la souscription si elle constate que l'actif net du FCP est supérieur ou égal à 500 millions d'euros. La société de gestion pourra modifier le montant ultérieurement en fonction des conditions de marché.
- Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13h (heure de Paris). Les demandes de rachat sont centralisées par BNP PARIBAS Securities Services sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.
- Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées) : capitalisation et/ou distribution
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

■ AUTRES INFORMATIONS

- Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;

- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- **RISQUE(S) IMPORTANT(S) NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR DONT LA RÉALISATION PEUT ENTRAÎNER UNE BAISSÉ DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :**
 - **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
 - **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
 - **Risque de perte en capital :** ce risque est lié à la baisse des marchés actions.



FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 4,00 %*
Frais de sortie	Néant

* Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

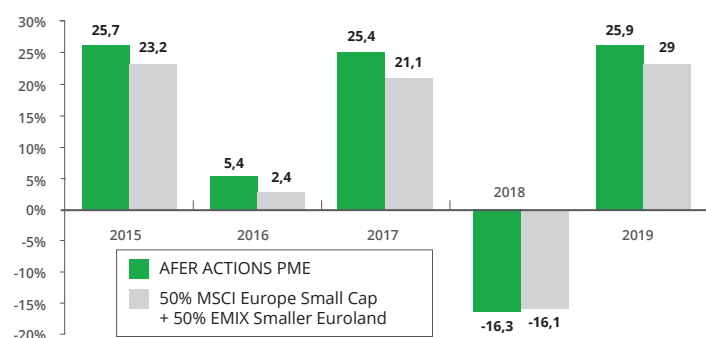
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,45 %(*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation du maximum des frais qui seront prélevés sur votre capital. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse suivante : BNP Paribas Asset Management France - Service Client - TSA 47000 – 75318 Paris cedex 09

PERFORMANCES PASSÉES



BNP PARIBAS Asset Management

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 23 septembre 2014.
- La part a été créée le 23 septembre 2014.
- Les performances passées ont été évaluées en euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

BNP Paribas Securities Services

- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP Paribas Asset Management France – Service Client - TSA 47000 – 75318 Paris cedex 09 ou sur www.afer.fr.

- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse : BNP Paribas Asset Management France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 ou sur www.afer.fr.

- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de BNP Paribas Asset Management France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP Paribas Asset Management France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.

Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

ISIN : FRO013203841

AFER AVENIR SENIOR

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPCVM

-

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, d'investir dans des sociétés de la zone euro qui concourent à améliorer les conditions de vie des populations âgées et/ou qui bénéficient du vieillissement de la population.

La politique d'investissement vise à sélectionner les valeurs dans divers secteurs, qui concourent à améliorer les conditions de vie des populations âgées et/ou des sociétés qui bénéficient du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, service financier, bien d'équipements, transports et loisir, immobilier...) sur la base de critères d'analyse fondamentale, de liquidité et de capitalisation boursière.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- Le portefeuille sera en permanence exposé entre 60 % et 100 % de l'actif net au marché des actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les actions détenues seront issues de toutes capitalisations et libellées en euros et autres devises. Elles pourront concerner tous les secteurs économiques relatifs à la thématique d'investissement.

- A titre de diversification, le portefeuille pourra également investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 40 % de l'actif net. Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de toutes zones géographiques et dans la limite de 10 % de l'actif net des pays non membres de l'OCDE, dont des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur privé ou au secteur public. La sensibilité de la SICAV est comprise entre -1 et +5.

- La SICAV pourra investir dans la limite de 20 % de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

- L'exposition pourra également être réalisée au moyen d'investissement dans des parts ou actions d'OPC, dans la limite de 20 % de l'actif net.

■ INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice composite suivant (calculé dividendes/coupons réinvestis) :

- 70 % Eurostoxx, cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited.

- 30 % Bloomberg Barclays Euro aggregate Corporate. Le Barclays Capital Euro Aggregate Corporate est un indice obligataire composé des emprunts non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Barclays Capital.

- La SICAV est gérée activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, chaque jour de bourse auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

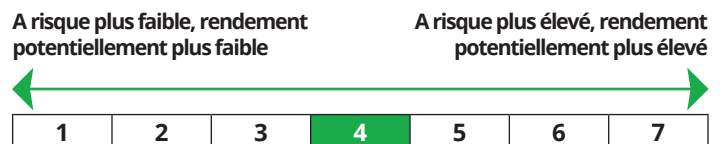
■ AUTRES INFORMATIONS

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer et ou couvrir l'OPCVM aux marchés actions et de taux et celui des devises. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

- Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum*
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,79 %

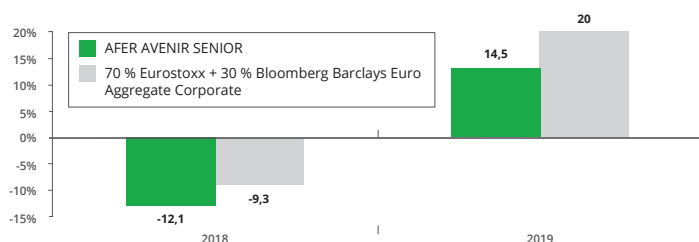
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSES



Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 8 septembre 2017.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

DÉPOSITAIRE

Société Générale S.A

FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCP, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14, rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le www.afer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

ISIN : FR0013358389

AFER PREMIUM

Afer Premium est un support en unités de compte adossé à un Fonds d'investissement alternatif (FIA) de forme Fonds Professionnel à Vocation Générale (FPVG). L'investissement sur le support Afer Premium est limité à 10 % de la valeur de rachat de l'adhésion. Un contrôle de ce seuil de détention est effectué par le GIE Afer au moment de chaque opération initiée par l'adhérent (les précisions relatives à chaque type d'opération figurent dans la Notice 1/2).

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPC

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV a pour objectif d'optimiser la performance sur la durée de placement recommandée de 8 ans, en exploitant une diversité de classes d'actifs par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire et en offrant sur l'horizon d'investissement une solution potentielle de diversification sans garantie en capital.

La SICAV AFER PREMIUM est investie, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion dans des Organismes de Placement Collectif (OPC) de produits de taux, des OPC de produits d'actions, des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, des OPC à rendement absolu, des OPC de capital investissement, des OPC de créances privées, des OPC ou ETF de matières premières, des OPC Immobiliers et des OPC investissant sur des actifs atypiques (forêts, terres agricoles, vignobles, œuvres d'art,...), en fonction des opportunités de marché. La SICAV peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des OPC et jusqu'à 10 % en direct en actions, obligations et produits structurés.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés de la façon suivante :

- Entre 0 % et 100 % en OPC dont les OPC cotés/ETF à réplique physique, spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires, et les OPC convertibles), de toutes zones géographiques (inclus jusqu'à 25 % maximum les pays hors OCDE y compris émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, notamment jusqu'à 25 % maximum en OPC spécialisés en dettes notées en catégorie spéculative dite à « haut rendement » (OPC investissant dans des titres « High Yield » ou non notés), ainsi que jusqu'à 20 % maximum de l'actif en OPC spécialisés en dettes subordonnées, y compris en tout ou partie en OPC spécialisés en obligations contingentes convertibles.
- Entre 0 % et 100 % en OPC dont OPC cotés/ETF à réplique physique, spécialisés sur les marchés actions cotées, de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques (incluant jusqu'à 20 % maximum de pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs.
- Entre 0 % et 100 % en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions cotées ;
- Entre 0 % et 35 % en OPC ou fonds d'investissement à rendement absolu, utilisant les différents types de gestion alternative (systématique, relative value, arbitrage, long/short, event driven, global macro etc...) appliqués à toutes classes d'actifs financiers.
- Entre 0 % et 40 % en OPC de créances privées dans la limite de 25 % de l'actif, en OPC ou ETF de matières premières dans la limite de 20 % de l'actif, ainsi que dans la limite de 20 % de l'actif dans des OPC, OPCCI ou équivalent sur le fondement d'un droit étranger et pour un maximum de 10 % de l'actif dans des OPC investissant sur des actifs atypiques (forêts, terres agricoles, vignobles, œuvres d'art,...).

- Entre 0 % et 10 % en actions et/ou en obligations cotées, ainsi qu'en produits structurés détenus en direct.

L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200 %.

L'exposition consolidée au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre - 4 et + 12. L'exposition au risque de change ne dépassera pas 50 %.

L'exposition consolidée aux marchés des actions, devises ou des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200 %.

La SICAV pourra être exposée aux pays hors OCDE y compris émergents jusqu'à 35 % de son actif.

■ INDICATEUR(S) DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de son univers d'investissement et de la stratégie poursuivie, la SICAV ne peut être comparée à aucun indicateur de référence.

L'indice composite de comparaison suivant, rebalancé trimestriellement, pourra être utilisé à titre indicatif (cours de clôture) :

- 50 % MSCI All Countries World Net Total Return EUR Index (NDEEWNR Index), cet indice est représentatif des plus grandes capitalisations parmi les marchés développés et marchés émergents de 23 et 24 pays respectivement. Il est calculé dividendes nets réinvestis.
- 50 % Bloomberg Barclays Global Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR (LEGATREH Index), c'est un indice phare de la dette mondiale de qualité « Investment Grade » provenant de vingt-quatre marchés de devises locales. Cet indice multidevises comprend des obligations de trésorerie, des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des obligations titrisées à taux fixe d'émetteurs des marchés développés et émergents. Il est calculé coupons nets réinvestis.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS BANK. Les demandes de souscription et rachat sont centralisées la veille du jour de valorisation à douze (12) heures auprès de CACEIS Bank (J-1) et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant (J). Les règlements afférents aux souscriptions et aux rachats interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2). Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

La valeur liquidative est calculée chaque mercredi ainsi que le dernier jour ouvré de chaque mois, sauf si la Bourse de Paris est fermée ou si ce jour est férié en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré, d'ouverture de la Bourse de Paris, qui précède. Cette SICAV capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ AUTRES INFORMATIONS

La SICAV peut utiliser des instruments dérivés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change à titre de couverture et/ou d'exposition. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices (de taux, d'actions, et de devises), change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices (de taux, d'actions). La durée de placement recommandée est supérieure à 8 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé





■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

- L'OPC se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité du fonds.
- Le niveau de risque de cet OPC reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
- Cet indicateur se base sur la volatilité historique annualisée du fonds sur une période de 5 ans. Celle-ci pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. La catégorie de risque associée à l'OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPC n'est pas garanti en capital.

■ RISQUES IMPORTANTS NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

- **Risque de contrepartie**
Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.
- **Risque de crédit**
Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité**
Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs de souscription/rachat.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés**
L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des mouvements de marché du portefeuille.
La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour plus d'information sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, veuillez-vous référer à la rubrique "Profil de risque" du prospectus de cet OPC, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution du fonds. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %* maximum
Frais de sortie	Néant

* Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,61 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective. Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais qui seront prélevés pour l'exercice clôturant en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPC, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées sont calculées sur des années civiles complètes.

La SICAV ayant été créée le 21 décembre 2018, ses performances ne pourront être présentées qu'à l'issue d'une année civile complète.

Avertissements et commentaires :

Cet OPC a été créé le 21 décembre 2018.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

CACEIS BANK.

■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPC, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles en langue française et sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe

Service Commercial

29, avenue de Messine 75008 Paris.

clientserviceteam@rothschildandco.com

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.am.eu.rothschildandco.com. Elle sera également publiée sur www.afer.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://www.am.eu.rothschildandco.com> ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société de gestion de portefeuille Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} septembre 2019. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

ISIN : FR0013444767

AFER ACTIONS ENTREPRISES

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

De classification Actions des pays de l'Union européenne, le FCP a pour objectif d'offrir une performance, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés d'actions européennes, par le biais d'une gestion discrétionnaire. Compte tenu de son univers d'investissement et de la stratégie poursuivie, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. L'indicateur de référence composite suivant pourra être utilisé à titre indicatif : 50 % MSCI CAC MID 60 NR + 50 % MSCI EUROPE MID CAP NR.

Ces indices sont calculés dividendes réinvestis.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU FCP

La stratégie d'investissement du FCP repose sur l'expertise d'une équipe de gestion action spécialisée dans les sociétés de petite et moyenne capitalisation.

La sélection des actions issues de sociétés de moyenne capitalisation repose sur une gestion active fondée sur une approche systématique et disciplinée alliant la recherche fondamentale et l'analyse quantitative.

Chaque étape du processus d'investissement conduit à identifier les titres de qualité (par exemple en termes de rentabilité, de santé financière, de qualité du management, de lisibilité de la stratégie ou encore de critères ESG) présentant, selon l'analyse de la société de gestion, les profils de croissance les plus sous-valorisés par le marché.

Le FCP investit, au minimum 80% de son actif net, en actions de tous secteurs émises par des sociétés de moyenne capitalisation (ETI) de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative. L'investissement en actions de sociétés de grande capitalisation est limité à 20% maximum de l'actif net du FCP.

Le FCP est exposé au minimum à 60% de son actif net aux marchés d'actions de sociétés de pays membres de l'Union européenne dont certains pourront faire également partie de la zone euro (avec un minimum de 50% son actif net en actions de sociétés ayant leur siège social en France).

Le FCP expose le résident de la zone Euro à un risque de change de 50% maximum de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés, français et/ou étrangers, en couverture du portefeuille contre le risque de change, ainsi qu'en couverture et/ou exposition au risque actions. L'exposition globale du portefeuille qui peut résulter de l'emploi d'instruments dérivés ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat sont centralisées par BNP PARIBAS Securities Services sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.

Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées) : capitalisation et/ou distribution

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

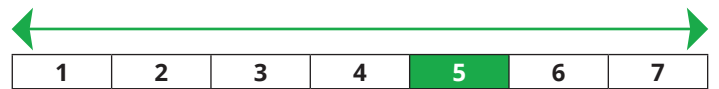
■ AUTRES INFORMATIONS

Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

■ Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

■ La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

■ RISQUE(S) IMPORTANT(S) NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR DONT LA RÉALISATION PEUT ENTRAÎNER UNE BAISSÉ DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

■ Risque de liquidité

Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

■ Risque lié aux instruments dérivés

L'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,30 %(*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R. auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

(*) Le FCP n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09.

PERFORMANCES PASSÉES

Le FCP a été créé en date du 28 octobre 2019. Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 28 octobre 2019 ;
- La part a été créée le 28 octobre 2019 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPC, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS

Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Service Client - TSA 47000

75318 Paris cedex 09 France

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 octobre 2019.

Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

AFER INFLATION MONDE

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ CLASSIFICATION DE L'OPCVM

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

placement recommandée de trois ans, une performance annuelle supérieure au taux EONIA + 2% pour cette catégorie de parts, après prise en compte des frais courants, en tirant principalement profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation des pays développés.

■ Le portefeuille du FCP sera structuré selon le processus de gestion suivant : en premier lieu, une analyse macroéconomique des fondamentaux de l'ensemble des pays des zones géographiques concernées (chômage, déficits, politique monétaire, croissance, inflation...) ; ensuite, une sélection de valeurs fondée sur des critères techniques ainsi que sur une analyse crédit de l'émetteur. Enfin, la gestion procède à une anticipation des évolutions de la pente des courbes de taux, des évolutions des fondamentaux de l'inflation (point mort inflation) et des courbes d'inflation des zones géographiques concernées.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs. Les stratégies mises en place auront principalement pour objectif de tirer profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation ainsi que de la déformation des courbes de taux et d'inflation, et de s'exposer à d'autres classes d'actifs sensibles à l'inflation (matières premières et actions) dans une optique de diversification.

■ A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé de 70% à 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire de toutes zones géographiques de tous émetteurs publics ou privés, libellés en toutes devises, et en respectant un minimum de 50% de titres indexés sur l'inflation.

■ Les titres sélectionnés pourront bénéficier d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent). Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation.

Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

■ La sensibilité du portefeuille du FCP sera comprise entre -4 et +12.

■ Le FCP sera exposé au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net.

■ Le FCP pourra également être investi entre 0% et 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

■ INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

■ MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, chaque jour de bourse auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

■ La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France n'étant pas un vendredi.

■ Cette classe de part capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

■ AUTRES INFORMATIONS :

■ Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et/ou d'arbitrage et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de la Value-at-Risk absolue.

■ La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

■ La durée de placement recommandée est de trois ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES

■ L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés de taux.

■ Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».



- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.
- **RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :**
 - **Risque de crédit :** l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
 - **Risque de liquidité :** l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
 - **Risque de contrepartie :** le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
 - **Impact de l'utilisation de produits dérivés :** l'utilisation des instruments dérivés expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.afer.fr.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum*
Frais de sortie	Néant

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R. auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,15 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'OPCVM ayant moins d'un exercice d'existence, les frais courants indiqués correspondent aux taux minimums des frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion estimés par la société de gestion, pouvant être prélevés sur un exercice. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES

Avertissements et commentaires :

Cette part a été créée le 20/05/2020. Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **DÉPOSITAIRE**
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A
- **FISCALITÉ**
Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- **LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPC, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS**
Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :
AVIVA INVESTORS FRANCE
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com
- **LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE**
La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.avivainvestors.fr et un exemplaire pourra être mis à disposition gratuitement et sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 mai 2020.

Cet OPCVM est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Aviva Investors France est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

AFER IMMO

Afer Immo est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-97114. Il est accessible exclusivement en unité de compte au sein d'un contrat d'assurance vie. La société civile immobilière (SCI) Afer Immo ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréée par l'AMF.

PRÉSENTATION SUCCINCTE

Dénomination : Afer Immo
Forme juridique : Société Civile à capital variable
Date de création : 19 Décembre 2011
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre
Gérant : Aviva Investors France (AIF)
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers
Dépositaire : Société Générale
Expert immobilier : BNP Paribas Real Estate Valuation France
Associés : Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite (AER)
Durée de vie statutaire : Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans
Durée de placement recommandée : Dix (10) ans

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Afer Immo a pour objectif de proposer une récurrence de revenus locatifs et une perspective de plus-value à long terme sur un patrimoine immobilier diversifié (bureaux, commerces, logistique, hôtels, santé, etc.) majoritairement situé en France.

Cet objectif de gestion se réalise au travers d'investissement dans des actifs immobiliers et des actifs financiers ; ces investissements seront complétés par des liquidités. Chaque poche d'actifs sera gérée de façon discrétionnaire.

Afer Immo n'aura pas recours directement à l'endettement mais pourra néanmoins être exposé indirectement à travers ses filiales et ses participations.

■ STRATÉGIE ADOPTÉE POUR LA POCHES IMMOBILIÈRE

Les actifs immobiliers représenteront entre 75 % et 100 % de l'actif de la SCI. Le patrimoine immobilier sera susceptible d'être composé à la fois d'immeubles détenus directement ou indirectement, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) et/ou OPCI (organismes de placement collectif immobilier).

Les actifs immobiliers pourront être détenus directement et/ou au travers de sociétés à prépondérance immobilière. Les actifs immobiliers seront majoritairement des immeubles à usage de bureau, commerce et/ou relevant des secteurs de la logistique et/ou de l'hôtellerie et/ou de la santé, situés en France. Afer Immo pourra également être exposé marginalement aux marchés immobiliers des pays de l'Union Européenne à travers ses participations. Les immeubles détenus seront situés dans des marchés actifs avec un objectif de diversification du risque : immeubles de taille moyenne par rapport à leur marché ou prises de participation en adéquation avec la taille du fonds.

Les actifs acquis pourront ne pas être totalement loués, ou être loués à des valeurs inférieures au marché lors de leur acquisition, et ils pourront nécessiter des travaux d'amélioration.

■ STRATÉGIE ADOPTÉE POUR LA POCHES FINANCIÈRE

Afer Immo investira en actions de sociétés cotées françaises et européennes, obligations et OPCVM/FIA investis en actions et/ou obligations à hauteur de 15 % maximum de son actif. L'ensemble de ces actifs devra être lié à l'immobilier. Le Gérant s'interdira d'investir dans des titres de titrisation (RMBS, CMBS, etc.).

■ STRATÉGIE ADOPTÉE POUR LA GESTION DE LA LIQUIDITÉ

La poche de liquidité devra se stabiliser aux alentours de 10 %, soit dans une fourchette comprise entre 5 % et 15 % de l'allocation globale. L'actif de la SCI pourra être investi dans des

titres de créance et instruments du marché monétaire tels que des bons du trésor, des certificats de dépôt, billets de trésorerie, etc., directement ou via des OPCVM monétaires.

Jusqu'à 3 ans après la date de création de la SCI, la composition de l'actif pourra différer des ratios présentés ci-dessus.

Par ailleurs, il est entendu que l'allocation des actifs pourra évoluer en fonction des opportunités d'investissement.

Recommandation : ce support pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 10 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque de votre SCI a été actualisé suite à l'entrée en vigueur du Règlement 1286/2014 dit « PRIIPS ». Ce règlement prévoit en effet une nouvelle méthode de calcul de l'indicateur de risque des fonds d'investissement alternatifs tels que la SCI Afer Immo.

La SCI, majoritairement investie en immobilier (détention directe ou indirecte d'immeubles), présente un risque moyen de perte en capital, estimé au niveau 3.

La catégorie de risque actuel ne présage pas du niveau de risque futur et est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le profil de risque du support prend en compte les spécificités et les cycles du marché immobilier.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR LA SCI NON PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

■ Risque en capital

Le support en unités de compte Afer Immo n'offre aucune garantie de performance ou de capital. De ce fait, le capital initialement investi pourrait ne pas être restitué ou ne l'être que partiellement. Un investissement dans le support en unités de compte Afer Immo par un souscripteur qui ne serait pas en mesure de supporter les conséquences d'une éventuelle perte est déconseillé.

■ Risques liés au marché de l'immobilier

Les investissements réalisés par la SCI seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. De très nombreux facteurs (liés de façon générale à l'économie ou plus particulièrement au marché immobilier) peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des actifs immobiliers détenus, mais également sur les revenus locatifs des immeubles. Afer Immo pourra, par exemple, être amenée à supporter la défaillance d'un locataire conduisant à un défaut de paiement, donc à une baisse des revenus locatifs et de ses performances. En cas d'acquisition d'immeuble à construire ou de conclusion de contrat de promotion immobilière, la SCI pourra être exposée à la défaillance de ses cocontractants et aux aléas de la construction et de la mise en location. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la performance des actifs immobiliers détenus par Afer Immo.

■ Risque Actions

La poche financière est susceptible d'enregistrer des fluctuations à la hausse comme à la baisse compte tenu des variations potentielles des marchés actions.

■ Risque de gestion discrétionnaire

La performance d'Afer Immo dépend de l'allocation d'actifs faite par le Gérant. Il existe un risque que la SCI n'investisse pas à tout moment sur les marchés ou sur les actifs les plus performants. De même, les actifs sélectionnés pourraient ne pas délivrer la meilleure performance correspondant aux objectifs de gestion initialement fixés.

■ Risque de taux et de crédit

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou en titres de créance baissera entraînant celle de la valeur des actifs d'Afer Immo. Ces actifs seront aussi amenés à baisser si l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance voyait sa notation se dégrader ou ne pouvait plus payer les coupons ou rembourser le capital.

■ Risque de liquidité

Le risque de liquidité mesure la difficulté que pourrait avoir Afer Immo à céder des actifs immobiliers physiques dans un court délai pour faire face à des demandes de rachat présentées par des associés d'Afer Immo.

■ Risque de levier

Une baisse éventuelle de la valorisation des actifs immobiliers pourrait produire un effet amplificateur sur la valeur liquidative d'Afer Immo en cas de recours à l'endettement à travers ses filiales et ses participations.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS

La société Afer Immo est destinée à servir de support en unités de compte aux contrats collectifs d'assurance sur la vie multisupports proposés par l'Afer. L'investissement par les souscripteurs en unités de compte Afer Immo se traduit par la souscription de parts de la SCI par les seuls associés.

Dans ce cadre, les unités de compte Afer Immo sont destinées à tous souscripteurs recherchant la performance d'un placement à long terme adossé à de l'immobilier diversifié (bureaux, commerces, logistique, etc.) situé majoritairement en France.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans les unités de compte Afer Immo dépend de la situation personnelle du souscripteur au contrat d'assurance. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques du support en unités de compte Afer Immo.

VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative des parts de la société Afer Immo sera calculée chaque mois, sur la base des comptes arrêtés le dernier jour ouvré du mois précédent.

La valeur liquidative est publiée sur www.afer.fr.

LIMITATION ET SUSPENSION DES SOUSCRIPTIONS

Compte tenu de la stratégie d'investissement, le nombre de parts disponibles à la commercialisation pourra être limité dans le cadre d'enveloppes de souscription. Le gérant pourra suspendre temporairement la souscription de parts nouvelles dès lors que l'intérêt des associés et des souscripteurs le commande ou que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

L'information de la suspension de souscription de nouvelles parts, ainsi que la réouverture des souscriptions, sera communiquée aux associés et aux souscripteurs sur www.afer.fr.

En cas de suspension des souscriptions, l'établissement et la publication de la valeur liquidative continueront d'être assurés sans que lesdits établissements et publications constituent une remise en cause de la suspension des souscriptions. Les demandes de souscription intervenues lors de la suspension seront considérées comme nulles et non avenues.

FRAIS

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SCI y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la performance potentielle du support.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée*	Néant
Frais de sortie	Néant

* L'acquisition de parts de la société Afer Immo par les associés supporte une commission de souscription de 5 % maximum couvrant les droits, honoraires et taxes liés à l'acquisition des actifs ; ces commissions sont dues par les associés porteurs de parts. Dans le cadre des contrats collectifs d'assurance sur la vie multi-supports, ces commissions ne donnent pas lieu à un prélèvement lors des investissements opérés par les souscripteurs mais sont répercutées dans les frais de gestion et de fonctionnement prélevés annuellement.

Frais prélevés par le support sur une année (hors frais d'exploitation immobilière)

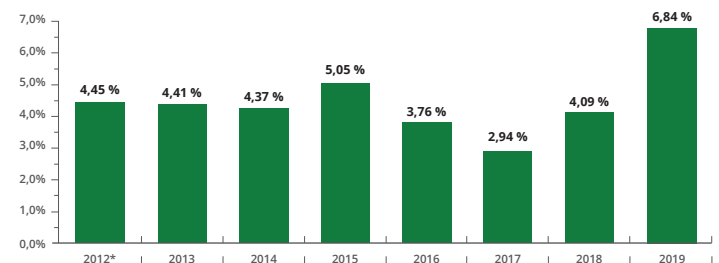
Frais de fonctionnement et de gestion	2,2 % maximum de l'actif brut
---------------------------------------	-------------------------------

Le pourcentage des frais courants peut varier d'une année sur l'autre. Les reportings précisent le montant annuel des frais payés.

RÉGIME FISCAL

Les revenus éventuels générés par l'investissement en unités de compte Afer Immo relèvent de la fiscalité applicable à l'assurance vie. Les informations délivrées par la société de gestion ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel et l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la taxation des plus-values ou revenus éventuels est fonction de la situation fiscale personnelle des investisseurs.

PERFORMANCES PASSÉES



* Performance calculée du 31/01/2012 au 30/11/2012

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances affichées sont des performances calculées dividendes réinvestis du 30/11/N au 30/11/N+1 et sont nettes de frais. La devise de référence est l'euro.

Nous attirons votre attention sur le changement de méthode dans la présentation des performances. Depuis le reporting du 3^{ème} trimestre 2017, Celles-ci sont désormais présentées nettes de frais de gestion financière, coupons réinvestis et brutes de prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances précédentes ont été retraitées.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les Caractéristiques Principales et les Caractéristiques Détaillées d'Afer Immo, les statuts et les reportings sont disponibles sur www.afer.fr.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 février 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

AFER IMMO 2

Afer Immo 2 est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-97114. Il est accessible exclusivement en unité de compte au sein d'un contrat d'assurance vie. La société civile immobilière (SCI) Afer Immo 2 ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas agréée par l'AMF.

PRÉSENTATION

Dénomination : Afer Immo 2
Forme : Société Civile à capital variable
Date de création : 13 juin 2016
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre
Gérant : Aviva Investors France
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers
Dépositaire : Société Générale
Expert immobilier : Cushman & Wakefield
Associés : Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite (AER)
Durée de vie statutaire : Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans
Durée de placement recommandée : Dix (10) ans

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Afer Immo 2 a pour objectif de proposer une récurrence de revenus locatifs et une perspective de plus-value à long terme sur un patrimoine immobilier diversifié (bureaux, commerces, habitation, logistique, hôtels, santé, etc.) situé en France et au sein des pays de l'Union Européenne ou au Royaume-Uni.

Cet objectif de gestion se réalisera au travers d'investissement dans des actifs immobiliers et des actifs financiers ; ces investissements seront complétés par des liquidités. Chaque poche d'actifs sera gérée de façon discrétionnaire.

Dans un premier temps, Afer Immo 2 n'aura pas recours directement à l'endettement mais pourra néanmoins être exposé indirectement à travers ses filiales et ses participations. La stratégie d'endettement d'Afer Immo 2 sera néanmoins susceptible d'évoluer en fonction des évolutions du marché et de la stratégie du support à moyen et long termes.

■ STRATÉGIE ADOPTÉE POUR LA POCHÉ IMMOBILIÈRE

Les actifs immobiliers représenteront entre 80 % et 100 % de l'actif de la SCI. Le patrimoine immobilier sera susceptible d'être composé à la fois d'immeubles détenus directement ou indirectement, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) et/ou OPCI (organismes de placement collectif immobilier).

Les actifs immobiliers pourront être détenus directement et/ou au travers de sociétés à prépondérance immobilière. Les actifs immobiliers seront des immeubles relevant des secteurs du bureau, commerce, habitation, logistique, hôtellerie et/ou santé, situés en France et dans les pays de l'Union Européenne. Les immeubles détenus seront situés dans des marchés actifs avec un objectif de diversification du risque : immeubles de taille moyenne par rapport à leur marché ou prises de participation en adéquation avec la taille du fonds.

Les actifs acquis pourront ne pas être totalement loués, ou être loués à des valeurs inférieures au marché lors de leur acquisition, et ils pourront nécessiter des travaux d'amélioration.

■ STRATÉGIE ADOPTÉE POUR LA POCHÉ FINANCIÈRE

Afer Immo 2 investira en actions de sociétés cotées françaises et européennes, obligations et OPCVM/FIA investis en actions et/ou obligations à hauteur de 5 % de son actif, soit dans une fourchette comprise entre 0 % et 10 % maximum. L'ensemble de ces actifs pourra être lié à l'immobilier. Le Gérant s'interdira d'investir dans des titres de titrisation (RMBS, CMBS, etc.).

■ STRATÉGIE ADOPTÉE POUR LA GESTION DE LA LIQUIDITÉ

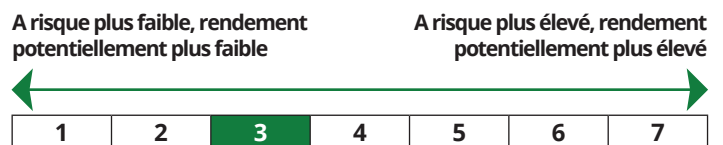
La poche de liquidité devra se stabiliser aux alentours de 5 %, soit dans une fourchette comprise entre 0 % et 10 % maximum

de l'allocation globale. L'actif de la SCI pourra être investi dans des titres de créance et instruments du marché monétaire tels que des bons du trésor, des certificats de dépôt, billets de trésorerie, etc., directement ou via des OPCVM monétaires.

Jusqu'à 3 ans après la date de création de la SCI, la composition de l'actif pourra différer des ratios présentés ci-dessus. Par ailleurs, il est entendu que l'allocation des actifs pourra évoluer en fonction des opportunités d'investissement.

Recommandation : ce support pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 10 ans.

PROFIL DE RISQUE



L'indicateur de risque de votre SCI a été actualisé suite à l'entrée en vigueur du Règlement 1286/2014 dit « PRIIPS ». Ce règlement prévoit en effet une nouvelle méthode de calcul de l'indicateur de risque des fonds d'investissement alternatifs tels que la SCI Afer Immo 2.

La SCI, majoritairement investie en immobilier (détention directe ou indirecte d'immeubles), présente un risque moyen de perte en capital, estimé au niveau 3.

La catégorie de risque actuel ne présage pas du niveau de risque futur et est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le profil de risque du support prend en compte les spécificités et les cycles du marché immobilier.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR LA SCI NON PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

■ Risque en capital

Le support en unités de compte Afer Immo 2 n'offre aucune garantie de performance ou de capital. De ce fait, le capital initialement investi pourrait ne pas être restitué ou ne l'être que partiellement. Un investissement dans le support en unités de compte Afer Immo 2 par un souscripteur qui ne serait pas en mesure de supporter les conséquences d'une éventuelle perte est déconseillé.

■ Risques liés au marché de l'immobilier

Les investissements réalisés par la SCI seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. De très nombreux facteurs (liés de façon générale à l'économie ou plus particulièrement au marché immobilier) peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des actifs immobiliers détenus, mais également sur les revenus locatifs des immeubles. Afer Immo 2 pourra, par exemple, être amenée à supporter la défaillance d'un locataire conduisant à un défaut de paiement, donc à une baisse des revenus locatifs et de ses performances. En cas d'acquisition d'immeuble à construire ou de conclusion de contrat de promotion immobilière, la SCI pourra être exposée à la défaillance de ses cocontractants et aux aléas de la construction et de la mise en location. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la performance des actifs immobiliers détenus par Afer Immo 2.

■ Risque Actions

La poche financière est susceptible d'enregistrer des fluctuations à la hausse comme à la baisse compte tenu des variations potentielles des marchés actions.

■ Risque de gestion discrétionnaire

La performance d'Afer Immo 2 dépend de l'allocation d'actifs faite par le Gérant. Il existe un risque que la SCI n'investisse pas à tout moment sur les marchés ou sur les actifs les plus

performants. De même, les actifs sélectionnés pourraient ne pas délivrer la meilleure performance correspondant aux objectifs de gestion initialement fixés.

■ Risque de taux et de crédit

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou en titres de créance baissera entraînant celle de la valeur des actifs d'Afer Immo 2. Ces actifs seront aussi amenés à baisser si l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance voyait sa notation se dégrader ou ne pouvait plus payer les coupons ou rembourser le capital.

■ Risque de liquidité

Le risque de liquidité mesure la difficulté que pourrait avoir Afer Immo 2 à céder des actifs immobiliers physiques dans un court délai pour faire face à des demandes de rachat présentées par des associés d'Afer Immo 2.

En outre, dans le cas des investissements immobiliers indirects réalisés par Afer Immo 2, des clauses de blocages ou d'encadrement de cession pourront exister.

■ Risque de levier

Une baisse éventuelle de la valorisation des actifs immobiliers pourrait produire un effet amplificateur sur la valeur liquidative d'Afer Immo 2 en cas de recours à l'endettement à travers ses filiales et ses participations.

■ Risques liés à la détention indirecte d'actifs immobiliers

Les investissements réalisés par la SCI dans des sociétés à prépondérance immobilière sont exposés à l'ensemble des risques ci-dessus, auxquels vient s'ajouter le risque de gestion discrétionnaire d'une société de gestion tierce dans le cas où la détention indirecte est effectuée au travers de sociétés non contrôlées.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS

La société Afer Immo 2 est destinée à servir de support en unités de compte aux contrats collectifs d'assurance sur la vie multisupports proposés par l'Afer. L'investissement par les souscripteurs en unités de compte Afer Immo 2 se traduit par la souscription de parts de la SCI par les seuls associés.

Dans ce cadre, les unités de compte Afer Immo 2 sont destinées à tous souscripteurs recherchant la performance d'un placement à long terme adossé à de l'immobilier diversifié (bureaux, commerces, logistique, etc.) situé en France et dans les pays de l'Union Européenne et au Royaume-Uni.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans les unités de comptes Afer Immo 2 dépend de la situation personnelle du souscripteur au contrat d'assurance. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques du support en unités de compte Afer Immo 2.

VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative des parts de la société Afer Immo 2 sera calculée chaque mois, sur la base des comptes arrêtés le dernier jour ouvré du mois précédent. La valeur liquidative est publiée sur www.afer.fr.

LIMITATION ET SUSPENSION DES SOUSCRIPTIONS

Compte tenu de la stratégie d'investissement, le nombre de parts disponibles à la commercialisation pourra être limité dans le cadre d'enveloppes de souscription. Le gérant pourra suspendre temporairement la souscription de parts nouvelles dès lors que l'intérêt des associés et des souscripteurs le commande ou que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

L'information de la suspension de souscription de nouvelles parts, ainsi que la réouverture des souscriptions, sera communiquée aux associés et aux souscripteurs sur www.afer.fr.

En cas de suspension des souscriptions, l'établissement et la publication de la valeur liquidative continueront d'être assurés sans que lesdits établissements et publications constituent une remise en cause de la suspension des souscriptions. Les demandes de souscription intervenues lors de la suspension seront considérées comme nulles et non avenues.

FRAIS

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SCI y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la performance potentielle du support.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée*	Néant
Frais de sortie	Néant

* L'acquisition de parts de la société Afer Immo 2 par les associés supporte une commission de souscription de 7 % maximum couvrant les droits, honoraires et taxes liés à l'acquisition des actifs ; ces commissions sont dues par les associés porteurs de parts. Dans le cadre des contrats collectifs d'assurance sur la vie multi-supports, ces commissions ne donnent pas lieu à un prélèvement lors des investissements opérés par les souscripteurs mais sont répercutées dans les frais de gestion et de fonctionnement prélevés annuellement.

Frais prélevés par le support sur une année (hors frais d'exploitation immobilière)

Frais de fonctionnement et de gestion	2,2 % maximum de l'actif brut
---------------------------------------	-------------------------------

Le pourcentage des frais courants peut varier d'une année sur l'autre. Les reportings précisent le montant annuel des frais payés. Les Caractéristiques Détaillées du support précisent l'ensemble des frais associés à Afer Immo 2, dont les frais d'exploitation immobilière.

RÉGIME FISCAL

Les revenus éventuels générés par l'investissement en unités de compte Afer Immo 2 relèvent de la fiscalité applicable à l'assurance vie. Les informations délivrées par la société de gestion ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel et l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la taxation des plus-values ou revenus éventuels est fonction de la situation fiscale personnelle des investisseurs.

PERFORMANCES PASSÉES

2016*	2017	2018	2019
NA	2,57 %	3,33 %	2,80 %

* La SCI ayant été constituée en cours d'année, il n'est pas possible de donner la performance 2016.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances affichées sont des performances calculées dividendes réinvestis du 30/11/N au 30/11/N+1 et sont nettes de frais. La devise de référence est l'euro.

Nous attirons votre attention sur le changement de méthode dans la présentation des performances. Depuis le reporting du 3^{ème} trimestre 2017. Celles-ci sont désormais nettes de frais de gestion financière, coupons réinvestis et brutes de prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances précédentes ont été retraitées.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les Caractéristiques Principales et les Caractéristiques Détaillées d'Afer Immo 2, les statuts et les reportings seront disponibles sur www.afer.fr.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 février 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

ISIN : FR0013246253

AFER MULTI FONCIER

Le support en unités de compte Afer Multi Foncier peut faire l'objet d'une suspension des souscriptions selon des modalités décrites dans le prospectus disponible sur www.afer.fr

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif de proposer, sur la durée de placement recommandée, une exposition liée à celle du marché immobilier physique ainsi qu'aux marchés financiers en investissant dans des titres de capital et des titres de créance liés directement ou indirectement à l'immobilier.

Le secteur de l'immobilier comprend des sociétés dont l'activité est l'achat, la vente, la location, la gestion et le financement de biens immobiliers, tels que des bureaux, des centres commerciaux, immeubles résidentiels, maisons de repos, entrepôts etc.

L'exposition aux marchés immobiliers sera comprise entre 0 % et 50 % maximum au travers d'EMTN.

Le fonds investit en actions de sociétés foncières cotées entre 0 % et 70 % maximum ainsi qu'en obligations émises par des sociétés du secteur immobilier dans une fourchette de 0 % à 40 % maximum de l'actif net. L'investissement dans les titres de capital, les titres de créances et/ou les parts d'OPC peuvent exposer le portefeuille respectivement aux fluctuations des marchés actions et des marchés de taux. L'évolution de ces marchés ne dépend pas uniquement des fluctuations du marché de l'immobilier physique. Le FCP pourra donc avoir un comportement similaire à celui des marchés financiers.

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

- L'exposition du portefeuille au secteur immobilier pourra être effectuée au travers d'EMTN dont le rendement et la performance sont adossés à des fonds professionnels spécialisés européens investissant dans des fonds immobiliers ou des fonds de dettes immobilières qui peuvent prendre la forme de fonds professionnels spécialisés français ou étrangers. Les EMTN souscrits par le portefeuille pourront représenter jusqu'à 60 % maximum de l'actif net. Cet investissement permet de s'exposer à des fonds de dettes immobilières à hauteur de 0 % à 20 % maximum de l'actif net et à des fonds immobiliers de 0 % à 50 % maximum de l'actif net. La performance de ces produits est notamment liée à l'évolution des marchés financiers. Le FCP pourra être investi de 0 à 70 % de l'actif net en actions de sociétés du secteur immobilier de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques, notamment de l'Union Européenne. Ces titres relèveront directement ou indirectement du secteur immobilier (principalement des sociétés de foncières cotées). Le portefeuille pourra également détenir des titres de créance de 0 à 40 % de l'actif net émis par des sociétés du secteur immobilier. Ces titres prendront la forme d'obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation. Il pourra également détenir des titres subordonnés telles que des obligations perpétuelles (hors convertibles contingentes) de façon accessoire. Ces titres seront émis par des émetteurs du secteur privé ou public relevant de toutes notations et de toutes zones géographiques.

- La détention des titres du secteur privé (hors Etats, établissements publics ou assimilés) non notés ou de rating inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) peut atteindre 20 % de l'actif net.

- Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses

du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières. Ces titres relèveront directement ou indirectement du secteur immobilier (principalement des sociétés de foncières cotées). La gestion du fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité du FCP aux taux demeure comprise entre -1 et +5

- Les titres détenus seront libellés en euros ou autres devises.
- Le portefeuille pourra également détenir des instruments du marché monétaire titres de créance négociables, Titres Négociable Moyen Terme, à hauteur de 100 % de l'actif net notamment dans des phases de construction du portefeuille et/ou de transitions inhérentes aux investissements immobiliers.
- Le portefeuille peut être investi dans la limite de 100 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement alternatifs de droit français ou étrangers conformément au code monétaire et financier. L'exposition du portefeuille au secteur immobilier pourra être effectuée de façon accessoire au travers de fonds professionnels spécialisés européens.

INDICATEUR(S) DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise en oeuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION-RACHAT

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts soit en montant, soit en nombre de parts et le rachat en nombre de parts chaque jour de bourse auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Ce FCP capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

AUTRES INFORMATIONS

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer et ou couvrir le FCP aux marchés actions et de taux et celui des devises. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode de la Value at Risk.

- La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- La durée de placement recommandée est supérieure à 8 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé





■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES :

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCP, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur www.afer.fr.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	10 % maximum
Frais de sortie	Néant*

*Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unités de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

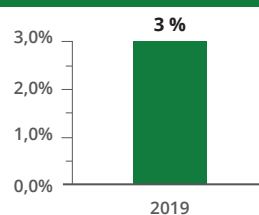
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,24 %
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur www.afer.fr.

PERFORMANCES PASSÉES



Source : Aviva Investors France

Avertissements et commentaires :

Ce FCP a été créé le 4 avril 2018.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

■ DÉPOSITAIRE

Société Générale S.A

■ FISCALITÉ

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCP, AINSI QUE SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 PARIS - FRANCE

dirjur@avivainvestors.com

■ LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur www.afer.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur www.afer.fr et sur www.avivainvestors.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France. La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Les Caractéristiques Principales et les Caractéristiques Détaillées d'Afer Multi Foncier, les statuts et les reportings seront disponibles sur www.afer.fr.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

ISIN : FR0013505021

AVIVA INVESTORS EXPERIMMO

ACTIONS AFER EXPERIMMO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'OPCI

L'objectif de la SPPICAV est de proposer aux investisseurs une exposition directe et indirecte au marché immobilier en France et en Europe sur un horizon de 10 ans au travers d'investissements dans des actifs immobiliers, des actifs financiers composés en principe d'actions cotées de sociétés foncières et d'obligations immobilières, et des liquidités.

■ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

Les trois poches d'actifs de l'OPCI seront gérées de façon discrétionnaire. La SPPICAV n'a pas d'indicateur de référence (benchmark). La SPPICAV dispose d'un délai de trois ans à compter de sa création pour être investie de manière prépondérante dans des actifs immobiliers. Par conséquent, pendant cette période la composition de l'actif pourra différer significativement des ratios présentés ci-dessous, et votre argent pourra n'être investi que de manière minoritaire dans des actifs immobiliers.

■ **La poche immobilière** sera composée au minimum à 51 % de la valeur de l'actif de la SPPICAV d'immeubles acquis directement par la SPPICAV ou de parts de sociétés non cotées dont l'actif est principalement composé d'immeubles acquis ou construits en vue de leur location ou de parts ou actions d'OPCI, OPPCI et/ou leurs équivalents étrangers. La SPPICAV investit dans tout type d'actifs immobiliers d'entreprises (bureaux, commerces, hôtels, entrepôts, etc.), résidentiels et de services (résidences seniors, résidences étudiantes, résidences santé, etc.), en France ou en Europe, afin d'assurer une diversification sectorielle. Les immeubles détenus directement ou indirectement et les titres de foncières cotées devront représenter ensemble au moins 60% de la valeur des actifs de la SPPICAV.

Dans un contexte de marché favorable, la moitié des investissements pourra concerner des programmes de rénovation, des restructurations ou de nouveaux programmes de construction 'verte', en vue de leur location.

La SPPICAV peut consentir des avances en comptes-courants aux sociétés immobilières dans lesquelles elle détiendra une participation.

■ **La poche financière** représentera de 0 à 44 % de l'actif. L'objectif est qu'elle soit composée d'actions cotées de sociétés immobilières et d'obligations immobilières, tout en se laissant la possibilité d'investir dans d'autres instruments financiers en fonction des opportunités et des contraintes de marché. Les instruments financiers utilisés seront libellés en euro ou en devises européennes.

■ **La poche de liquidités** représentera au moins 5 % de l'actif de la SPPICAV.

■ **Politique d'endettement** - La SPPICAV pourra avoir recours à des emprunts bancaires et non-bancaires dans la limite de 40% de la valeur de ses actifs immobiliers, ce ratio comprenant les emprunts bancaires, les contrats de crédit-bail immobilier, et/ou les emprunts non bancaires, directs et indirects qui seront mis en place au niveau de la SPPICAV ou des sociétés détenues par la SPPICAV.

■ **Souscriptions et rachats** - Les demandes de souscription/rachat des Actions sont centralisées par le centralisateur au plus tard avant 10h (heure de Paris) le dernier jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative.

Par exception, la Société de gestion pourra suspendre les souscriptions dans les conditions précisées par le prospectus. La Société de gestion pourra également plafonner les demandes de rachat dans les conditions précisées par le prospectus.

Les Actions ne pourront être directement ou indirectement souscrites, cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

■ **Distribution** : l'OPCI distribuera ses revenus et plus-values, le cas échéant, conformément à ses obligations légales et réglementaires.

■ INDICATEUR(S) DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise en oeuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

■ AUTRES INFORMATIONS

■ **Investissement dans des titres de créances** - Les titres de créances détenus pourront être émis indifféremment par des entités du secteur privé ou public et de toutes notations. La détention des titres du secteur privé (hors Etats, établissements publics ou assimilés) non notés ou de rating inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la Société de Gestion) peut atteindre 20% de l'actif net des poches liquides et financières.

■ **Rémunération et performance** : La rémunération de la Société de Gestion est composée de deux éléments :

- une commission de gestion assise sur la valeur de l'actif net de l'OPCI (la commission de gestion augmente et diminue selon que la valeur de l'actif net augmente et diminue) ; et
- une commission de surperformance au-delà d'un taux de rentabilité interne de l'OPCI supérieur ou égal à 5% par période de 3 ans (si la performance est inférieure aucune rémunération de surperformance n'est due).

La stratégie de l'OPCI est guidée par des perspectives de croissance et de distribution de dividendes.

La durée de placement recommandée est de 10 ans.

La valeur liquidative est établie sur une base bimensuelle, tous les 15 de chaque mois et le dernier jour de chaque mois.

La devise de référence de l'OPCI est l'euro.

Recommandation : cette SPPICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 10 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



■ TEXTE EXPLIQUANT L'INDICATEUR ET SES PRINCIPALES LIMITES :

- Cette SPPICAV est majoritairement exposée au secteur immobilier (détention directe ou indirecte d'immeubles). Elle présente un risque de perte en capital estimé au niveau 4.
- La catégorie de risque actuel ne présage pas du niveau de risque futur et est susceptible d'évoluer dans le temps.

■ RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON INTÉGRALEMENT PRIS EN COMPTE DANS CET INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie et d'aucune protection. Il peut en résulter pour l'actionnaire un risque de perte en capital.
- **Risque lié à des investissements dans des actifs immobiliers** : les variations du marché immobilier peuvent entraîner des variations importantes de la valeur des immeubles, tout comme l'évolution du marché locatif (risque de vacance locative ou encore d'impayés) ainsi que le niveau de prestation technique des immeubles.



- **Risques liés aux instruments financiers :** l'OPCI peut investir dans des titres de sociétés cotées. Les marchés peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et avoir une incidence positive ou négative sur la valeur liquidative du placement.
- **RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**
 - **Risques liés aux opérations de développement :** les opérations de construction, rénovation et restructuration exposent la SPPICAV à un potentiel de baisse de la valeur liquidative du fait de la non-perception de loyers, d'une dévalorisation du capital immobilisé ou de contentieux techniques.
 - **Risque de liquidité :** le marché de l'immobilier offre une liquidité restreinte. Des demandes soutenues de rachat d'Actions de la SPPICAV sur une courte période peuvent avoir une incidence défavorable sur le prix de vente des immeubles qui doivent être cédés dans des délais limités, susceptible d'impacter défavorablement la valeur liquidative.
 - **Risque lié au recours à l'endettement :** l'effet de levier a pour but d'augmenter la capacité d'investissement de la SPPICAV, sa performance, mais l'expose également à des risques de perte.
 - **Risque de liquidité des Actions :** la Société de Gestion pourra, dans des conditions déterminées par le prospectus, mettre en oeuvre les mécanismes de plafonnement et/ou de suspension des demandes de rachats d'Actions. Le cas échéant, un Associé ayant demandé le rachat pourrait voir sa demande inexécutée, partiellement ou totalement, pendant un certain délai.

L'ensemble de ces risques est détaillé dans le prospectus de la SPPICAV.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCI y compris les coûts de commercialisation et de distribution des Actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement dans la SPPICAV.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée dont frais d'entrée acquis à l'OPCI*	2,95% 2,95%
Frais de sortie dont frais sortie acquis à l'OPCI*	Néant Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou que le montant correspondant aux instruments rachetés ne vous soit versé (frais de sortie). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants*** - frais de gestion et de fonctionnement*** - frais d'exploitation immobilière***	4,9 %TTC de actif net** 2,7 %TTC de actif net (2,70 %TTC sur la valeur globale des actifs gérés) 2,2 %TTC actif net (3,43 %TTC sur la valeur globale des actifs immobiliers gérés)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances (TVA à 20 %)	
Commission de performance	30 %TTC de la surperformance de la SPPICAV au-delà d'un taux de rentabilité interne supérieur ou égal à 5% par période de 3 ans.

*ayant pour objet de couvrir les frais et taxes relatifs à l'acquisition ou la cession d'actifs.
 ** Les frais courants sont les taux maximum de frais tels qu'indiqués dans le Prospectus. La SPPICAV n'ayant pas encore une année d'exercice, les frais affichés ne reflètent pas un niveau effectif de frais. Ils pourront varier d'un exercice à l'autre.
 *** Le montant maximum facturé sera le plus faible des deux montants calculés en fonction (i) de l'Actif net et (ii) de la Valeur globale des actifs gérés.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SPPICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus de cette SPPICAV, pages 28 à 33, disponible sur le site internet www.avivainvestors.fr. Le rapport annuel de la SPPICAV donnera le montant exact des frais encourus

PERFORMANCES PASSÉES

La SPPICAV a été créée le 4 novembre 2019 et ne peut afficher de performances passées.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **DÉPOSITAIRE**
SOCIETE GENERALE S.A
- **CENTRALISATEUR**
SOCIETE GENERALE S.A
- **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**
Le prospectus, le dernier rapport annuel, le document d'information périodique (rapport semestriel) et les informations relatives aux autres catégories d'Actions sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion sur son site internet airef.avivainvestors.com.
En cas de plafonnement des demandes de rachat, les Associés concernés sont informés de manière individuelle dans les meilleurs délais par le Centralisateur, soit directement, soit via leurs intermédiaires teneurs de compte-conservateurs, du montant de leur ordre reporté.
- **LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**
La dernière valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de :
Aviva Investors France
Service Juridique
24-26 rue de la Pépinière - 75008 PARIS - FRANCE
dirjur@avivainvestors.com

- **FISCALITÉ**
Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SPPICAV peuvent être soumis à taxation. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de la SPPICAV peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.
- **ORGANE DE GOUVERNANCE**
La SPPICAV est constituée sous forme d'une société par actions simplifiée. La Présidence de la SPPICAV est assumée par la Société de Gestion.

La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SPPICAV.

Cet OPCI est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF. AVIVA INVESTORS FRANCE est réglementée en France par l'AMF, et agréée sous le n° GP- 97114.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 avril 2020. Ces informations peuvent être amenées à évoluer dans le temps. Vous pouvez en retrouver à tout moment la version actualisée sur www.afer.fr.

Actions : Titres négociables représentatifs d'une fraction du capital d'une société de capitaux.

Allocation d'actifs : Répartition d'un investissement entre différentes catégories d'actifs financiers (actions, obligations...).

Benchmark : Indice servant de référence à une SICAV, à un FCP ou plus généralement à un fonds d'investissement. Les fonds comparent leurs performances à des benchmarks tels que par exemple le CAC 40 et l'EURO STOXX 50®.

CAC 40 : Indice boursier français, composé de 40 sociétés parmi les 100 premières capitalisations du premier marché.

Contrat multisupport : Contrat permettant à l'adhérent de disposer de plusieurs supports d'investissement dans un seul et même contrat. Dans la plupart des contrats multisupport, il y a un support exprimé en euros, associé à des supports en unités de compte (SICAV, FCP...).

EMTN (Euro Medium Term Notes) : Un EMTN est un titre de créance.

EONIA : (Euro Overnight Index Average) est le taux de référence quotidien des dépôts interbancaires effectués au jour le jour dans la zone euro. Il s'agit de la moyenne, pondérée par les montants, des taux effectivement traités sur le marché monétaire interbancaire de l'euro pendant la journée par un large échantillon de grandes banques, pour les dépôts/prêts jusqu'au lendemain ouvré. C'est l'un des taux de référence du marché monétaire de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne

FCP (Fonds Commun de Placement) : Portefeuille de valeurs mobilières en copropriété, géré par une société de gestion pour le compte de porteurs de parts.

FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) : Les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) constituent des placements collectifs. Pour l'essentiel, ce sont des FCP et Sicav, mais aussi des fonds d'épargne forestière, immobilière ou de capital investissement... Les FIA sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

Fonds Professionnel à Vocation Générale (FPVG) : C'est un FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) destiné principalement aux professionnels de la gestion financière. Il est soumis à des règles d'investissement et de gestion souples présentant de ce fait un risque de contrepartie notamment lié à l'illiquidité de certains actifs (exemple actif immobilier, instruments financiers à terme). C'est pourquoi la réglementation limite la détention de ce type de support en unités de compte au sein d'un contrat d'assurance vie.

Frais de gestion financière : Frais maximum d'un OPC fixés à son prospectus ; ces frais sont prélevés par la société de gestion en rémunération de sa gestion d'un OPC et en vue de couvrir la plupart de ses frais fixes y afférents. Ils sont calculés d'un pourcentage de l'encours.

Frais courants : L'ensemble, net de rétrocessions, des frais de fonctionnement et de gestions facturés à l'OPC sur l'exercice, dont notamment les frais de gestion effectivement prélevés, plus les frais de transaction et les commissions de mouvement, à l'exclusion notamment des commissions de surperformances. Ces frais sont présentés annuellement dans le DICI de l'OPC.

Code ISIN (International Securities Identification Number) :

Depuis le 30 juin 2003, tous les produits financiers au comptant listés sur la place de Paris sont identifiés par le code ISIN. Sont concernés les produits au comptant et notamment les actions, obligations et produits structurés... La codification ISIN est composée de codes alphanumériques à 12 caractères, dont les 2 premiers identifient le pays dans lequel la valeur a été émise (ex. : FR pour la France). Cette nouvelle codification est une norme internationale utilisée aujourd'hui par de nombreux marchés financiers. Elle facilite l'identification des valeurs, notamment dans le cadre de négociations transfrontalières, puisque les titres sont identifiés selon un standard international et sous un code unique.

Max Drawdown : La perte maximale (Max Drawdown) correspond au rendement sur la période de placement la plus mauvaise possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

Obligation : Titre de créances émis par une société commerciale, une entreprise publique ou l'Etat. L'obligation est un emprunt. Le détenteur de l'obligation a droit au remboursement de la somme prêtée, augmentée d'un intérêt annuel qui peut être à taux fixe ou à taux variable, versé sous forme de coupons.

OPC (Organisme de Placement Collectif) : Un OPC est un organisme de placement collectif (un « fonds d'investissement ») qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations...) ou dans l'immobilier (pour les OPCi). Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée : investissements en actions françaises, internationales..., en obligations en euros, en devises étrangères..., investissements diversifiés en actions et en obligations, etc. En contrepartie de cette gestion professionnelle, des frais sont prélevés chaque année (les « frais courants »). Les OPC sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) : Les OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières) sont des OPC pouvant bénéficier d'une autorisation de commercialisation auprès du grand public dans toute l'Union européenne. Ils obéissent à des règles harmonisées au niveau européen. Les OPCVM sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

Plus-value : Gain résultant de la différence positive entre le prix de vente et le prix d'achat. Si cette différence est négative, la perte est appelée moins-value. Sur les fonds en unités de compte, la plus ou moins-value n'est matérialisée que lors d'un rachat.

Primes investies en unités de compte : Somme des primes investies sur les supports en unités de compte, nette des sorties. La différence, entre le (1) produit du nombre de parts détenues sur une unité de compte par la valeur liquidative de ce support en unités de compte et (2) les primes investies sur ce support en unités de compte, représente une plus-value si elle est positive et une moins value si elle est négative.

Ratio d'information : Indicateur de la tendance de sur-performance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance du fonds par rapport à son indice et un ratio d'information négatif, une sous-performance du fonds par rapport à son indice. Il convient de noter que cet indicateur de performance est ajusté du risque pris par rapport à l'indice de référence ; ainsi un fonds peut avoir un ratio d'information positif tout en enregistrant une performance négative. Ces calculs sont effectués sur des périodes données (1 an, 3 ans, 5 ans ou plus).

Ratio de Sharpe : Indicateur mesurant l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

Répartition d'investissement : Répartition des versements et de l'épargne entre les supports du contrat, proposée pour répondre à des objectifs patrimoniaux et à des critères de risque.

Sensibilité : Expression de la variation potentielle du cours d'une obligation (ou d'un portefeuille obligatoire) induite par une variation de 1 % du taux d'intérêt.

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) : Société Anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Tracking error (ou « écart de suivi ») : Mesure de l'écart type annualisé de la différence de performances du fonds et de son indice de référence. Plus le tracking error est faible, et plus le fonds a une performance moyenne proche de son indice de référence. Le calcul est effectué sur des périodes données (1 an, 3 ans, 5 ans ou plus).

Unités de compte : Supports d'investissement éligibles au contrat, autres que le Fonds Garanti en euros ou les supports proposant des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification, généralement adossés à un portefeuille, des parts ou actions de valeurs mobilières (SICAV, FCP ou FIA) dont la valeur évolue à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés financiers. Les engagements de l'assureur sur ce type de supports sont exprimés en nombre de parts

Valeur liquidative (VL) : Elle est obtenue en divisant l'actif net de l'OPCVM par le nombre d'actions ou de parts.

Volatilité : La volatilité mesure le risque d'une valeur. Plus l'amplitude des cours est forte, plus la volatilité d'un titre est importante, plus le risque est grand.

Cachet du conseiller

